

AFFAIRE N° 24. - Acquisition d'un terrain de 2 364 m², sis à MOUFIA, appartenant à Madame Roger GRONDIN.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 2 364 m² sis à MOUFIA, appartenant à Madame Roger GRONDIN.

Ce terrain a fait l'objet de la part de sa propriétaire d'une proposition de vente pour le prix de 2 500 000 Frs CFA. Il convient de noter que le Plan d'Urbanisme Directeur de Saint-Denis prévoyait à l'origine, sur cet emplacement, l'édification d'un établissement pénitentiaire.

La dépense correspondante, soit 2 500 000 Frs CFA, pourrait être prélevée, sous réserve de l'évaluation des Domaines, sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis au sujet de cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.